



**CANDIDATURE A L'APPEL A
MANIFESTATION D'INTERET
TERRITOIRE EN TRANSITION
ENERGETIQUE EN BASSE-NORMANDIE**



1. CONTEXTE

La lutte contre le changement climatique est l'un des objectifs prioritaires mis en avant dans le cadre de la Loi Grenelle 1 de l'Environnement promulguée le 3 août 2009 et de la Loi Grenelle 2 de l'Environnement promulguée le 12 juillet 2010 portant engagement national et imposant aux collectivités de plus de 50 000 habitants d'établir un Plan Climat Energie Territorial (PCET- article L 229-26 du Code de l'Environnement).

En effet, en tant qu'acteur de la politique locale, les collectivités contribuent directement à environ 12% des émissions de Gaz à Effet de Serre. Mais, à travers leurs politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme, d'habitat, de transport, d'approvisionnement énergétique du territoire, elles agissent indirectement sur plus de 50 % des émissions totales.

Consciente de ses responsabilités et de ces enjeux, Argentan Intercom, à travers la mise en place de son AGENDA 21, depuis 2011, travaille à l'élaboration d'une démarche de projet visant à développer une politique de développement durable avec un axe stratégique portant sur la question Energie-Climat.

Aujourd'hui, Argentan Intercom souhaite apporter un second souffle à la démarche engagée en se positionnant dans une stratégie de long terme de transition énergétique dans le cadre du SRCAE de la Région basse Normandie

2. UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE ENGAGEE DANS UN CONTEXTE ENERGETIQUE LOCAL A AMELIORER

2.1 UN ADENDA 21 FONDATEUR

Un programme d'actions AGENDA 21 avec la ville d'Argentan, a été engagé en 2010 pour mettre en œuvre de manière opérationnelle le développement durable. Près de 50 actions ont ainsi été définies dont une partie visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Au final, après 4 ans de mise en œuvre, le bilan de l'AGENDA 21 est positif avec plusieurs réalisations notables dans ce domaine (accentuation de la politique vélos, mise en place d'aires de covoiturage, développement des circuits courts alimentaires, réalisation de diagnostics énergétiques de bâtiments...)

Néanmoins, de part divers facteurs liés à l'organisation des moyens, à la priorisation des actions, au changement de personnes ressources et de domaines de compétences, cette démarche engagée en 2011 s'est progressivement essouffée.

Fort de ce constat, la collectivité souhaite aujourd'hui réengager une dynamique ambitieuse en la matière en ancrant son développement territorial dans une stratégie de transition énergétique visant à faire de la transition un véritable levier de développement économique.

2.2 UN CONTEXTE ENERGETIQUE LOCAL A AMELIORER

Dans une perspective de renchérissement du coût de l'énergie à court et moyen terme, la collectivité souhaite avant tout maîtriser la dépendance énergétique de son territoire en travaillant à long terme sur un scénario de résilience.

En effet, la balance énergétique du territoire montre que plus de 33 millions d'euros sont dépensés chaque année en achat d'énergie dont seulement 15 % peuvent être considérés d'origine renouvelables (hors transports). Dans une projection minimaliste d'augmentation du coût des énergies dans la prochaine décennie, la facture énergétique devrait considérablement s'alourdir pour les acteurs et habitants du territoire argentanais, et notamment pour la collectivité pour qui le budget annuel de 700000 euros (achat direct d'énergie, hors coût énergétique générés par les DSP) dédié devrait augmenter de 10 à 15%.

2.3 UNE 1^{ERE} LABELLISATION TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE (TEPCV)

Afin d'engager des premières actions structurantes sur son territoire, Argentan Intercom a souhaité porter candidature à l'appel à projet national « TEPCV » fin 2015 . Son projet, qui a été labellisé « TEPCV » en juillet 2016, se décline en 5 actions qui sont actuellement mises en oeuvre:

- Installation d'une production d'énergie solaire sur un bâtiment public
- Programme de rénovation économe de l'éclairage public
- Lancement d'un schéma directeur de redynamisation du centre ville d'Argentan avec intégration transversale de la transition énergétique
- Développement d'une compétence économe de flux au sein des services
- Développement de l'électromobilité de la flotte de véhicule de l'EPCI

Pour continuer dans cette démarche, Argentan Intercom souhaite renforcer cette dynamique en définissant un scénario chiffré de transition énergétique basé sur l'appel à manifestation d'interet Territoire en Transition Energétique en Basse-Normandie.

3. ELABORATION D'UN SCENARIO DE TRANSITION ENERGETIQUE

Afin de limiter leurs impacts sur le changement climatique, l'Europe, la France et la Région Basse-Normandie se sont fixées des objectifs :

Pour 2020, les objectifs du paquet « Énergie Climat » de l'Union Européenne visent à :

- o réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre ;
- o améliorer de 20% l'efficacité énergétique ;
- o porter à 20% la part des Energies Renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

En France, les objectifs sont déclinés comme suit :

- o réduire de 14% les émissions de gaz à effet de serre entre 2005 et 2020 ;
- o améliorer l'efficacité énergétique de 20% d'ici à 2020 ;
- o intégrer 23% d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale en 2020.

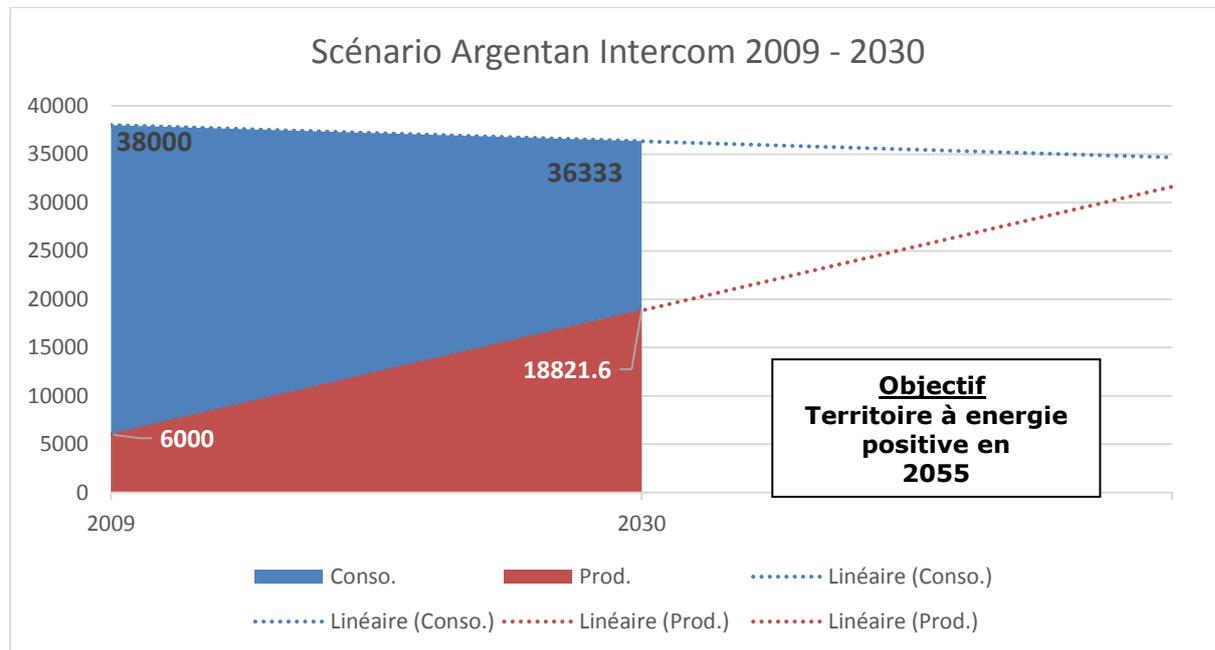
En Basse- Normandie, le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) fixe également des objectifs, sur les mêmes thématiques, mais plus ambitieux que les nationaux, et adaptés aux spécificités du territoire bas-normand

La trajectoire définie dans le Srcae déclinée pour le territoire est la suivante :

- Réduction des consommations d'énergie :
 - o De -7 % entre 2009 et 2020
 - o De -7 % entre 2020 et 2030
 - o De -13 % entre 2009 et 2030
- Intégration des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie :
 - o De +110 % entre 2009 et 2020
 - o De +30 % entre 2020 et 2030
 - o De +173 % entre 2009 et 2030
- Division des émissions de gaz à effet de serre par 4 entre 1990 et 2050.

Tous les secteurs du territoire sont concernés et des objectifs leurs seront également imputés en terme de réduction des consommations d'énergie.

En conséquences, afin de respecter ces différents objectifs, Argentan INTERCOM a souhaité élaboré un scénario chiffré de transition énergétique à horizon 2020 et 2030, cohérent avec le profil du territoire (cf support visuel annexé) amenant à envisager un **territoire à energie positive en 2055** (détail des objectifs chiffrés par thématiques, cf support visuel) :



Au regard de l'enjeu éolien, l'objectif affiché d'atteinte d'un territoire à énergie positive en 2055 pourra varier dans le temps si l'objectif de production porté sur le territoire est plus important. Ainsi, dans une version où le nombre d'éolienne de 3.3 MW s'élève de 10 à 15 mats, l'atteinte du facteur 4 pourrait être envisagé en **2048**.

4. PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET D'UN PROGRAMME D'ACTIIONS

Pour rejoindre ce scénario, il est proposé d'établir un programme d'actions opérationnel basé sur les 3 piliers de la transition énergétique :

1. Intensifier la production d'Énergie Renouvelable
2. Développer l'efficacité énergétique dans les secteurs énergivores
3. Démocratiser la sobriété énergétique

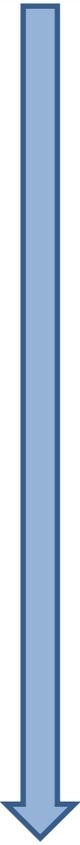
Pour ce faire, Argentan Intercom souhaite ancrer la transition énergétique de manière transversal dans tous ces domaines de compétences et d'actions en visant les objectifs suivants :

- Se doter de documents structurants de planification intégrant les enjeux énergétiques et climatiques ;
- S'inscrire dans une démarche d'exemplarité de gestion de l'énergie sur le patrimoine de la collectivité ;

- Gérer les services publics (Eau/Assainissement...) de manière à les inscrire sur une trajectoire vertueuse de diminution des consommations d'énergie ;
- Mettre en place des politiques de mobilité visant l'atteinte du facteur 4 en 2050 ;
- Intégrer les enjeux énergétiques et climatiques ainsi que les ambitions visées dans l'organisation des services ;
- Fédérer les acteurs du territoire vers la transition énergétique en visant le facteur 4 en 2050.

Par ailleurs, ces grands axes doivent nécessairement aboutir à la définition d'actions visant à atteindre une viabilité économique de court et moyen terme afin de crédibiliser la démarche dans la durée. Cet objectif global **est le fil conducteur du projet** pour garantir une dynamique vertueuse d'atteinte des objectifs chiffrés.

Dans une approche opérationnelle d'élaboration d'un programme d'action porté en interne par la collectivité, et en externe sur le territoire, cet objectif peut s'illustrer de manière graduée de la façon suivante :



- 1. Maitrise du budget de fonctionnement de la Cdc et la Ville d'Argentan**
 - Economie de flux sur les consommations et les usages
 - Production d'énergie renouvelables
 - Généralisation de critères de performances énergétiques dans les marchés publics (responsabilisation des prestataires, interressement...)
 - ...
- 2. Financement des projets structurants liés aux compétences d'Argentan Intercom**
 - Elaboration et mise en oeuvre de Schéma directeurs intégrant la transition énergétique (Immobilier / Eclairage Public / Assainissement/ Redynamisation Centre Ville/
 - Réalisation d'infrastructures exemplaires (bati innovant...)
- 3. Développement économique locale par la transition**
 - Création d'emploi par la création ou le renforcement de filière économiques existantes de la transition (filiale bois bocagère / réno. Batiments...)
 - Prospection d'investisseurs dans filières économiques des économies d'énergies / EnR
 - Introduction d'actions tests de développement de nouvelles filières
- 4. Résilience du territoire et de ses acteurs**
 - Anticipation de l'impact des chocs énergétiques à venir sur le tissu économique Argentannais
 - Amélioration de la compétitivité des acteurs économiques locaux dans un contexte de rencherissement du coût de l'énergie
 - Accompagnement des modèles économiques existants vers une société bas-carbone et une adaptation aux conséquences locales des changements climatiques

En conséquences, pour mettre en œuvre cette ambition de la manière la plus concrète possible, Argentan Intercom a élaboré un programme d'action concerté localement qui se décline de la manière suivante :

→ **2 axes stratégiques**

- Maitrise des consommations d'énergie du territoire (sobriété et efficacité)
- Développement des énergies renouvelables

→ **6 thématiques**

- Habitat
- Patrimoine de la collectivité (Tertiaire)
- Entreprises
- Energies renouvelables
- Sensibilisation des acteurs du territoire
- Organisation des moyens et de la gouvernance

→ **14 actions**

- Rénover l'habitat en mettant en place des actions génératrices de travaux et construire des logements exemplaires
- Améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine public en délégation de service public
- Optimiser l'éclairage public par la mise en place d'un schéma directeur de rénovation économe et efficient
- Améliorer la gestion du patrimoine bâti par la mise en place d'un schéma directeur immobilier et le développement d'investissement de transition énergétique (construction BEPOS, rénovation BBC...)
- Engager un schéma directeur de redynamisation du centre-ville en prenant en compte de manière transversale la transition énergétique
- Inciter les entreprises du territoire à améliorer leur efficacité énergétique
- Contribuer au développement des circuits-courts alimentaires
- Développer des actions structurantes de mobilité douces
- Amener les individus à s'interroger sur leur besoin énergie (sobriété)
- Développer la production d'énergie solaire
- Développer la production de biométhane
- Développer la production d'énergie éolienne
- Développer la production d'énergie bois, notamment la filière bois bocage énergie
- Organiser le pilotage de la transition énergétique et mobiliser les moyens technique et financiers permettant d'atteindre les objectifs de transition énergétique

5. PARTENARIAT , CONCERTATION ET METHODE

5.1 UN PARTENARIAT PRIVILEGIE AVEC LE PETR PAAO

Dans le cadre de leur stratégie de déploiement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoires en Transition énergétique en Basse-Normandie » lancé en décembre 2013, la Région et l'ADEME souhaitent s'appuyer et renforcer leurs actions avec leurs partenaires historiques que sont les Pays et les PNR. Ces partenaires ont notamment mis en place une démarche « énergie climat » du type PCET depuis plusieurs années à travers des Contrats d'Objectifs Territoriaux (COT) soutenus par la Région et l'ADEME.

Le PETR Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche est un des territoires le plus consommateur d'énergie par habitant en Basse-Normandie (tous secteurs confondus). Deux secteurs sont particulièrement consommateurs d'énergie et générateurs d'émission de GES : l'habitat et le transport. Les ressources locales sont peu valorisées mise à part le bois buche. Pourtant le potentiel disponible (solaire, éolien, biomasse) est important en particulier pour la biomasse.

Pour ces raisons, le PETR a décidé de se doter d'une animation territoriale consacrée à ces sujets. Le Conseiller Energie Climat Partagé sera à mi-temps sur la Transition Energétique et le suivi du PCET.

Les actions d'animation mises en œuvre par le Conseiller du PETR visent à faire émerger ou conforter une politique de transition énergétique sur les EPCI éligibles à l'AMI Territoires en Transition.

Cet accompagnement direct prévoit d' :

- Assurer la formation sur la Transition énergétique à destination des élus communautaires et communaux de la CC Argentan Intercom.
- Accompagner la CC Argentan intercom à :
 - élaborer une stratégie de transition énergétique comprenant une démarche de concertation menée avec les acteurs locaux,
 - définir un scénario à partir des chiffres transmis par l'OBNEC,
 - concevoir un programme d'actions opérationnel sur 3 à 5 ans.
 - Rechercher des co-financements pour assurer la mise en œuvre du programme d'actions.

De part ses missions, le PETR PAAO est ainsi positionné comme un partenaire majeur du projet porté par Argentan Intercom pour la co-construction d'une démarche de projet concrète sur le territoire.

5.2 SYNTHÈSE DE LA METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PROGRAMME D'ACTION

5.2.1 LES PRINCIPES

- Durée du projet : 4 ans (2017-2020)

- Co-construction d'un projet avec des partenaires volontaristes

- Partenariat privilégié avec PETR
- Partenariat CdC – Ville: une nécessaire double compétence pour balayer un panel d'actions cohérent, notamment dans le cadre de mutualisation récente du service patrimoine bâti.

- Ouverture à toute proposition d'actions de l'ADEME /CRBN ou autres partenaires institutionnels (ou non), susceptibles le cas échéant de piloter directement des actions

- Mise en oeuvre d'une démarche de concertation territoriale

- ➔ Associer au maximum les acteurs du territoire (notamment les communes et la population) à la mise en œuvre et l'amélioration du programme ;
- ➔ Assurer une communication régulière auprès de la population, des communes et des partenaires, permettant de rendre compte des actions du programme et de leur avancement, et de porter à leur connaissance les dispositifs d'aide mis en place par l'ADEME et la Région ;

- Mise en oeuvre d'une organisation des moyens cohérente avec les ambitions du projet

- ➔ Animer son projet dans la durée (élus et services référents, animation du dispositif de gouvernance avec les partenaires, mise en œuvre du dispositif de suivi du programme d'actions) et en mener une évaluation en continu au minimum une fois par an et de manière globale sous la forme d'un bilan, à minima au bout ans ;

- ➔ Faire partie des financeurs d'une majorité des actions du programme tel que prévu au prévisionnel financier (que ces actions soient sous sa maîtrise d'ouvrage ou non, qu'elles soient éligibles aux aides régionales ou non) ;
- ➔ Assurer la cohérence entre sa démarche de transition énergétique et ses autres politiques (urbanisme, transport, infrastructures, gestion des déchets...).

- Elaboration et mise en oeuvre d'un programme d'actions réaliste

- ➔ Privilégier la qualité des actions à la quantité afin :
 - d'éviter l'écueil de la dispersion des efforts et du non portage dans la durée des actions
 - de concentrer les moyens sur les actions impactantes ou d'importance
- ➔ Trouver des partenaires solides pour piloter directement des actions sur son territoire afin d'aider la collectivité dans l'atteinte des objectifs chiffrés

5.2.2 RAPPEL DES ETAPES DE CONCEPTION DU PROJET

Phase de préfiguration d'un projet mars –juin 2015

- Partage d'une ambition de projet avec rencontre de personnes ressources : PETR ADEME Région BN
- Elaboration d'un pré-projet AMI concerté entre Argentan Intercom et la PETR
- Validation politique du pré-projet
- Lettre d'intention portant candidature avec délibération du 30 juin 2015.

Phase 1 : Elaboration et choix d'un scénario de transition énergétique dans une démarche de concertation territoriale

- ➔ Sensibilisation des élus et décideurs du territoire à la notion de transition énergétique

Commission DD 12 novembre 2015 : Présentation pré-projet / planning avec intervention du PETR

- ➔ Lancement officielle de la démarche pendant la COP 21 du 30 novembre au 11 décembre 2015 avec ½ journée de sensibilisation des élus pour lancer la démarche
- ➔ Plènière participative des acteurs du territoire (avril 2016)

Orientation stratégique en concertation avec les élus et acteurs du territoire intéressés sur la base d'une méthodologie participative pour décliner localement les objectifs chiffrés du SRCAE (retour d'expérience du PNR de Marais du Cotentin et du Bessin).
Recensement des premières pistes d'actions évoquées par les participants.

- Demande d'adhésion des acteurs intéressés à la démarche (courrier pour participer et soutenir la collectivité dans le dossier de candidature)

Phase 2 : Elaboration du programme d'actions avril- octobre 2016

Co-construction

- Rencontres individuelles des acteurs du territoire pour étudier la faisabilité de mise en place des actions **mai-juillet**
- Rencontre des acteurs par groupe thématiques avec partage d'un pré-programme d'actions **et intervention de témoins professionnels si besoin est.**
- Finalisation d'un programme d'actions octobre 2016

- Validation politique du programme d'actions le **7 novembre 2016 avec présentation en plénière à tous les élus du territoire**
- Candidature à l'AMI régional : 1^{er} décembre 2016

PHASE 3 : MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D' ACTIONS (1^{ER} SEMESTRE 2017)

5 2.3 Gouvernance du projet

→ Organisation du suivi politique

Consitution d'un comité de pilotage : 2 fois / an:

Composition

Presidents Argentan intercom / Maire Ville d'Argentan / Président PETR
Direction générale des services Argentan Intercom / ville
Direction PETR + chargé de mission Transition énergétique
Direction Aménagement et cadre de vie Argentan intercom

→ Organisation du suivi technique

Consitution d'un comité de technique : 2 fois / an:

Composition

Services interco et PETR
ADEME
REGION
DDT
DREAL
CD61
SE61
CAUE
Opérateurs de l'habitat

Suivi interne de l'équipe projet

Composition

Direction Aménagement et cadre de vie Argentan intercom
Chargé de mission Transition énergétique du PETR
Econome de flux
Services ou personnes ressources concernés le cas échéant

→ Bilan annuel avec les acteurs locaux impliqués dans le projet

Organisation annuelle d'une plénière de rendu de l'avancé du programme d'actions avec les acteurs concertés lors de l'élaboration du projet.